

**Séance des 13 et 14 février 2014**  
**Vœu du Groupe socialiste, républicain & App.**

Considérant que les lois de 2004 et de 2010 ont été pour les gouvernements de l'époque une façon de transférer une part de la dette de l'Etat vers les collectivités, en attribuant à ces dernières des compétences sans ressources nouvelles dédiées ;

Considérant que l'examen des projets de loi de décentralisation du présent gouvernement est l'occasion de corriger la situation et de reprendre le débat sur les raisons mêmes de la décentralisation ;

Considérant que le Président de la République a affirmé, le 14 janvier dernier, vouloir conforter le rôle des Régions en leur confiant, « de nouvelles responsabilités » ;

Le Conseil régional d'Île-de-France souhaite que de nouvelles relations se tissent entre Etat et collectivités pour que la prochaine étape de la décentralisation se traduise par une amélioration fonctionnelle et démocratique des politiques publiques.

S'il est certain que les collectivités ne peuvent se substituer à l'Etat, et nous ne le souhaitons pas pour des raisons évidentes de respect du principe d'égalité et de solidarité républicaine, l'Etat doit permettre aux collectivités le plein exercice de leurs missions. Il en va du lien de confiance entre citoyens et élus.

Clarifier les missions, les ressources et les responsabilités des collectivités territoriales répond à une double exigence :

**Une exigence d'efficacité des politiques publiques :**

Pour cela, il faut rompre avec l'idée d'une décentralisation – désengagement : avec l'Acte II de la décentralisation de 2004 la droite s'est contentée de reporter sur les collectivités des missions de l'Etat, de se défausser, sans transférer les recettes nécessaires.

Il est utile de rappeler que près d'un tiers de la dette régionale actuelle provient des charges non compensées de l'Etat du fait de l'Acte II de la décentralisation en 2004. Le déport de la dette nationale sur les collectivités territoriales a eu pour effet principal un accroissement des inégalités entre elles, et par conséquent des inégalités territoriales et sociales.

Il est fondamental de revenir à l'essence, à l'esprit de la décentralisation : faire progresser la démocratie et la citoyenneté au plus près des attentes des populations et mettre en œuvre une action publique plus efficace.

Dans cette perspective la qualité des politiques publiques, mises en œuvre dans le cadre de la décentralisation, ne se mesure pas seulement à l'aune d'une efficacité accrue en matière de dépenses, mais aussi à celle d'une amélioration des services rendus à la population.

**Une exigence démocratique :**

Dans un contexte de défiance croissante vis-à-vis du politique et des politiques, nous pensons qu'il est urgent de rétablir une forme d'autonomie fiscale qui permette de faire le lien, sous le contrôle des citoyens, entre les évolutions des impôts et l'intérêt des dépenses effectuées. La question du consentement à l'impôt et de la transparence de son utilisation sont au cœur de l'idée même de démocratie locale.

Les Régions ont été systématiquement dépouillées par la majorité nationale précédente de la maîtrise de l'outil fiscal. Rappelons que la Région Île-de-France ne peut aujourd'hui influencer que sur à peine 9 % de ses recettes.

Le nouvel acte de décentralisation doit être un moment de clarification, de simplification de l'organisation territoriale du pays. Il doit se faire dans la transparence des moyens accordés, dans la restauration de l'autonomie fiscale des collectivités qui doivent pouvoir décider et rendre compte de leur façon de gérer leurs ressources, et surtout dans un souci de clarté démocratique qui permette à chaque citoyen de décider, en conscience, à qui confier la direction des affaires publiques.

En conséquence, le Conseil régional d'Île-de-France demande au gouvernement, que notamment à l'occasion du débat sur le deuxième projet de loi de décentralisation portant sur les Régions, soient pris en compte les principes suivants :

- nous réclamons que les collectivités, et donc les élus qui les dirigent, disposent de l'outil fiscal : il reviendra aux citoyens de juger, à chaque élection, de la bonne utilisation de cet outil, de l'utilité des dépenses publiques engagées ;
- nous demandons donc en conséquence que les prochains transferts de compétences se traduisent par le transfert de ressources dédiées stables : ce sera pour les régions la seule façon d'assumer pleinement des compétences stratégiques renforcées en matière de transports, de développement économique, de formation et d'aménagement du territoire ;
- nous souhaitons, par ailleurs, que la question de l'indemnisation des charges non-compensées par l'Etat depuis 2004 soit examinée au regard des prochaines dotations versées aux collectivités ;
- nous revendiquons aussi la gestion directe de la totalité des fonds européens afin d'accroître l'efficacité des politiques européennes et de donner des moyens humains et financiers complémentaires à des régions renforcées ;
- enfin, nous souhaitons qu'une réflexion, associant le gouvernement et les élus locaux, soit conduite, en amont sur l'opportunité et les conséquences d'une éventuelle disparition de la clause de compétence générale pour les départements et les régions.

Guillaume Balas

